DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE ROSNAY – 85320

D68-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le dix-huit septembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBIN, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Étaient présents : M. Christophe AUBIN, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Christian JARD, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, Mme Béatrice BESSIERE, Mme Maguy BRUNIER TESSIER, M. Matthieu CHARPENTIER, M. Frédéric COLLIN, M. Mathieu GREFFARD, M. Ismaël GOUNORD, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUAZAN BARRETEAU, M. Fabien MURAIL, M. Julien QUONIAM.

Secrétaire de séance : M. Mathieu GREFFARD

Date de convocation du conseil municipal : Le 18 septembre 2026.

Convention AXA – Dispositif « Ma Protection pour votre Commune »

Rapporteur : Mme Magaly JOLY DOMINÉ

Un agent local AXA souhaite proposer aux habitants de la commune une complémentaire santé à travers l'opération commerciale « Ma protection pour votre commune ».

Le conseil municipal l'autoriserait à recevoir les habitants dans un local public, dans le respect des dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et il offrirait une ristourne sur le contrat (20 % pour les + de 60 ans et les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles, 10 % pour les autres habitants).

La commune n'aurait aucun engagement dans ce dispositif et les habitants seraient totalement libres de souscrire ou non.

Il est proposé d'autoriser cette initiative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 7 votants pour, 3 votants contre et 5 abstentions :

- **Autorise** AXA à utiliser un local public afin de proposer aux habitants de la commune une complémentaire santé à travers l'opération commerciale « Ma protection pour votre commune,

- **Autorise** M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer la convention et les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christophe AUBIN.



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 25/09/26 et affichée le 25/09/26

Le Secrétaire de séance,
M. Mathieu GREFFARD

